



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/72  
20 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-quatrième session, 16-19 novembre 2004,  
point 5.2.2 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 4 À LA SERIE O5 D'AMENDMENTS  
AU RÈGLEMENT N° 14  
(Ancrages des ceintures de sécurité)**

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-cinquième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/35, para. 15). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2004/2, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 6, légende,

Symbole  $\frac{\text{H}}{\text{E}}$ , remplacer le renvoi au "paragraphe 5.3.7" par "paragraphe 5.3.5"

Symbole  $\oplus$ , remplacer le renvoi au "paragraphe 5.3.10" par "paragraphe 5.3.7"

---